

**XXIV CONGRES GENERAL DE LA POPULATION  
(18-24 Août 2 001)**

**SEANCE 69 : LES DONNEES DU RECENSEMENT AU 21<sup>ème</sup> siècle**

**TITRE : MIGRATION ET REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION EN  
COTE-D'IVOIRE**

**Benjamin ZANOU, Démographe à l'ENSEA**  
**Albert NYANKAWINDEMEREA Statisticien à l'ENSEA**

(Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée, 08 B.P. 3 Abidjan 08  
tél : (225) 22 44 41 15 ; Fax : (225) 22 44 39 88 ; E-mail [bianou@ensea.ed.ci](mailto:bianou@ensea.ed.ci))

## **I - CONTEXTE :**

La Côte-d'Ivoire est constituée grosso modo de deux zones écologiques : la savane au Nord et la forêt au Sud. Cette différenciation naturelle entre le Nord et le Sud aura de l'impact sur la vie économique des populations. En effet, quand le colonisateur a entrepris de mettre en valeur le territoire conquis, il a eu besoin d'une main-d'œuvre disciplinée et suffisante pour les travaux d'intérêt commun. De même, pour garantir une production en quantité des matières premières comme le bois, le café et le cacao dans une agriculture non mécanisée, il a fallu s'assurer de la disponibilité d'une main-d'œuvre abondante.

Celle-ci proviendra, pour la mise en œuvre de cette politique de développement, de toutes les régions de la colonie, mais particulièrement du Nord. Quand cette partie du pays n'arrive plus à satisfaire des demandes de plus en plus fortes, on a fait appel aux colonies voisines de la Côte-d'Ivoire. Des courants migratoires se sont établis entre le Nord et le Sud d'une part et entre les territoires voisins et le Sud de l'autre. Depuis trois quarts de siècle, ces courants participent à la recomposition de l'occupation du territoire. C'est ainsi que le front pionnier de l'agriculture d'exportation s'est déplacé en l'espace d'une quarantaine d'années du Centre-Est de la colonie au Sud-Ouest, après avoir transité par le Centre-Ouest.

Après avoir défini le contexte des migrations, cette communication se propose de décrire les flux migratoires internes et internationaux et leur impact sur la répartition spatiale de la population.

### **1.1 - LA POLITIQUE POST-COLONIALE DE DEVELOPPEMENT : UN PROLONGEMENT DE LA POLITIQUE COLONIALE**

L'accession de la colonie à l'indépendance en 1960 ne va pas constituer une rupture véritable du mode de développement choisi par le colonisateur. En effet, les nouvelles autorités nationales choisiront l'agriculture comme leur cheval de bataille pour le développement, bien qu'elles aient tentées d'apporter des correctifs à la stratégie coloniale qui comportait deux distorsions : le développement de deux seules cultures d'exportation (café et cacao) et les disparités régionales.

Pour ces autorités, il faut résoudre le problème de dépendance du pays à deux cultures par la diversification de l'agriculture. Au binôme café-cacao, seront ajoutés des cultures pérennes et industrielles comme le palmier à huile, l'hévéa, le cocotier, l'ananas, le coton, etc.

Ces cultures, bien que pratiquées aussi par des sociétés agro-industrielles, sont peu mécanisées et restent dépendantes d'une main-d'œuvre abondante.

L'agriculture, grâce à la recherche scientifique, à l'encadrement technique des paysans et à l'appui financier de l'Etat était devenue le pilier du développement du pays dans sa triple fonction de fournisseur des devises à l'Etat, de fournisseur d'une alimentation qualitativement et quantitativement suffisante, et de transformateur de la société paysanne.

C'est dans la tentative de lutter contre les disparités régionales que les autorités ont créé des pôles de développement dans les régions défavorisées. Cette volonté s'est traduite par la mise en place des sociétés de développement (agro-industries, barrages, port). De quoi stabiliser les populations de ces régions en leur enlevant l'envie de migrer. Mais, ces structures sont restées largement en deçà de l'espérance placée en elles. D'où la poursuite des flux migratoires des régions défavorisées vers les pôles de développement des régions moins déshéritées.

## 1.2 - MIGRATIONS INTERNES

Les migrations internes sont très souvent motivées par des raisons économiques. Les directions des flux migratoires s'expliquent par les opportunités offertes par les différentes régions du pays. Avec le développement de l'arboiculture du café et du cacao au début des années 1920, les mouvements se sont orientés vers le Centre-Est du pays, devenu plus tard la boucle du cacao. Avec la mise en œuvre des projets de développement (l'Autorité de la région du Sud-Ouest (ARSO), Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB), les Complexes sucriers) à partir de la fin des années 1960, on a assisté à l'intensification des migrations internes.

A côté des mobilités internes rurales-rurales, il y a celles qui partent des campagnes vers les villes, connues sous le nom de l'exode rural. C'est un phénomène récent qui date des années 1960 et qui est en corrélation avec l'urbanisation rapide de la Côte-d'Ivoire. Par ce biais, des milliers de bras valides quittent les campagnes chaque année pour les villes. De ce fait, il s'est créé des besoins en main-d'œuvre qui, pour être satisfaits, verront l'arrivée des immigrants étrangers.

L'ampleur des migrations internes se lie à travers les résultats des opérations démographiques menées dans le pays. Ainsi, au recensement général de la population de 1975, près d'un résident sur deux vivait hors de sa localité de naissance. Cette tendance s'est confirmée avec le recensement de 1988 où 42 % de la population étaient recensés hors de sa Sous-Préfecture de naissance. Les proportions sont demeurées les mêmes aussi bien à l'enquête migration en 1993 qu'au recensement de la population en 1998.

**Tableau 1 : Evolution des mouvements migratoires par période**

Opération de collecte	Population du pays (arrondie)	Non migrants (%)	Migrants (%)	Migrants internes(%)	Migrants externes(%)
Recensement 1975	6 700 000	52.8	47.2	66.0	34.0
Recensement 1988	10 800 000	58.0	42.0	61.0	39.0
Enquête migration 1993	13 000 000	58.6	41.4	67.8	32.2
Recensement 1998	15 300 000	57.2	42.8	67.1	32.9

Sources : RGP75, RGPH 88, EIMU 93, RGPH 98

Les courants migratoires internes partent globalement des zones économiquement faibles (la moitié nord du pays) vers les zones où le développement économique a été amorcé : c'était d'abord le Sud et l'Est (avec la boucle du cacao), ensuite, le Centre-Ouest et le Sud-Ouest en raison des terres disponibles pour les cultures, mais également vers les zones ayant bénéficié d'une politique volontariste de mise en valeur comme les programmes ARSO (Autorité pour la région du Sud-Ouest), AVB (Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama) au Centre du pays.

L'économie de plantation avec les cultures de rente comme le café, cacao, le palmier à l'huile, l'hévéa, etc a constitué le facteur le plus déterminant des mouvements en direction du milieu rural.

Parallèlement à cet axe, s'est développé l'exode rural. En effet, le développement des activités urbaines avec la création d'un nombre de plus en plus important d'emplois ne nécessitant pas une qualification préalable, a été la source de l'exode rural vers les capitales régionales et principalement vers Abidjan.

Enfin, les commodités de la vie urbaine incluant les infrastructures socio-culturelles ont été un facteur attractif non moins important. Pour les jeunes ruraux, en particulier les déscolarisés, la ville d'Abidjan était un eldorado où il faut vivre.

### 1.3 - MIGRATIONS EXTERNES

Comme il a été décrit plus haut, les migrations vers la Côte-d'Ivoire ont véritablement commencé avec la mise en valeur des ressources de la colonie. Avec la raréfaction de la main-d'œuvre à cette époque au niveau national, des mesures vont être prises pour favoriser la migration externe, particulièrement celle des voltaïques et des soudanais, ressortissants des colonies nord de la Côte-d'Ivoire.

Parmi les mesures prises, on peut citer la réquisition de la population pour une période allant d'une semaine à six mois, le rattachement de cinq unités administratives de la Haute Volta renfermant les 2/3 de sa population à la Côte-d'Ivoire. Après l'abolition des travaux forcés et le rétablissement de la Haute Volta comme une entité à part entière, les mouvements vers la Côte-d'Ivoire se sont poursuivis sous divers formes : des recrutements volontaires, des départs individuels ou familiaux.

L'accession des pays en question à l'indépendance la même année n'a pas pour autant arrêté les migrations, au contraire, elles se sont accrues d'année en année. En 1975, la population étrangère représentait 22 % des résidents de la Côte-d'Ivoire. Cette proportion est passée à 28 % en 1988 et 26 % dix ans plus tard, soit 1 500 000, 3 300 000 et 4 000 000 de personnes respectivement.

## II - CARACTERISTIQUES DES MIGRANTS

Pour la compréhension du lecteur, il est indiqué de préciser ce qu'on entend par migrant au sens du recensement général de la population de 1998. Ainsi, le migrant est l'individu qui a déplacé sa résidence d'une Sous-préfecture d'origine ou lieu de départ à une Sous-préfecture de destination ou lieu d'arrivée pour une période supérieure ou égale à six (6) mois. En Côte-d'Ivoire, la sous-préfecture est une entité administrative du troisième ordre ; elle vient après la région et le département.

### 2.1 - VOLUME DES MIGRANTS

Sur une population de 15 366 672 personnes recensées, 6 568 972 sont des migrants. Si les non-migrants sont majoritaires (57,3 %), il n'en demeure pas moins que 42,7 % de la population ont déjà effectué au moins une migration au cours de leur vie ; c'est à dire, vivre en dehors de leur Sous-Préfecture de naissance au moins pendant 6 mois. Déjà en 1988, les données du recensement général de la population donnaient des résultats semblables, puisque 42 % de la population étaient composés de migrants.

En 1998, les 42,7 % de migrants se décomposent en migrants internes (28,7 %) et migrants internationaux (14,1 %).

En milieu urbain, les migrants constituent plus de la moitié de la population (51,4 %), aussi bien chez les hommes (52,0 %) que chez les femmes (50,8 %). C'est la situation inverse qui s'observe en milieu rural où près des 2/3 de la population sont des non-migrants (63,7 %). Dans ce milieu, l'observation est la même quel que soit le sexe : 62,2 % des hommes sont des non-migrants contre 65,2 % des femmes. Cette différence est la résultante des échanges migratoires entre les deux milieux de résidence et dont le milieu urbain en est le gagnant.

**Tableau 2. : Répartition de la population résidante par milieu de résidence selon le sexe et le statut migratoire.**

Milieu de résidence	Sexe	Non-migrants		Migrants internes		Migrants internationaux	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	Masculin	1596677	50,3	1 203 089	49,1	530 178	58,4
	Féminin	1575563	49,7	1 246 301	50,9	377 330	41,6
	Ensemble	3172240	100,0	2 449 390	100,0	907 508	100,0
Rural	Masculin	2807325	49,9	978 030	50,0	729 324	58,1
	Féminin	2818135	50,1	977 908	50,0	526 812	41,9
	Ensemble	5625460	100,0	1 955 938	100,0	1 256 136	100,0
Abidjan	Masculin	604226	49,8	567926	47,8	279189	58,7
	Féminin	608680	50,2	621343	52,2	196584	41,3
	Ensemble	1212906	100,0	1189269	100,0	475773	100,0
Ensemble	Masculin	4404002	50,1	2 181 119	49,5	1 259 502	58,2
	Féminin	4393698	49,9	2 224 209	50,5	904 142	41,8
	Ensemble	8797700	100,0	4 405 328	100,0	2 163 644	100,0

La population de la ville d'Abidjan est plus affectée par les migrations que celles des autres milieux de résidence. En effet, 57,9 % des résidents de cette ville sont des migrants. La majorité des migrants d'Abidjan sont des immigrants internes (71,3 %).

Par rapport au sexe, les hommes de la ville d'Abidjan comptent relativement plus de migrants que les femmes et aussi plus d'immigrants internationaux qu'elles.

## 2.2 - STRUCTURE PAR SEXE ET AGE

L'intérêt d'étudier la structure par sexe et âge de la population réside dans le fait que les migrations touchent différemment les individus en fonction de leur sexe et leur groupe d'âges, il est important de mesurer leur l'impact sur ces structures. Par exemple, le déséquilibre par sexe causé par l'émigration massive des hommes, peut amener à changer le statut de la femme en zone de départ. De même, l'émigration ou l'immigration des jeunes adultes peut créer certains problèmes sociaux et/ou économiques.

D'après les données du tableau 3, vingt trois pour cent (23,4 %) des migrants ont moins de 15 ans et 49,7 % moins de 25 ans . En d'autres termes, deux (2) migrants sur quatre (4) ont moins de 25 ans ; alors que ce sont trois (3) non-migrants sur quatre (4) qui se trouvent dans cette situation. Ces données sous-entendent que la migration touche surtout des personnes de plus de 15 ans. Ce phénomène se traduit par le rétrécissement de la base de la pyramide des âges (figure 1) des migrants.

**Tableau 3 : Répartition de la population résidente par groupe d'âges et milieu de résidence selon le statut migratoire et le sexe.**

Groupes d'âge	NON MIGRANTS (%)				MIGRANTS (%)			
	Masculin	Féminin	Ensemble	RM	Masculin	Féminin	Ensemble	RM
0-14 ans	60,0	55,2	57,6	109,0	21,6	25,4	23,4	93,5
15-24 ans	17,7	17,3	17,5	107,4	24,4	28,4	26,3	94,1
25-34 ans	8,8	10,0	9,4	88,4	23,0	22,6	22,8	111,7
35-44 ans	4,9	6,6	5,7	74,3	15,8	13,4	14,6	129,7
45-59 ans	4,5	6,3	5,4	71,6	11,3	7,5	9,5	165,3
60 ans et+	4,1	4,6	4,3	89,2	4,0	2,8	3,4	158,8
Non déclaré	0,0	0,0	0,0	115,3	0,0	0,0	0,0	101,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,2	100,0	100,0	100,0	110,0

Les valeurs des indices de structure calculés corroborent ce que révèle la pyramide des âges. En effet, l'âge moyen des migrants (27 ans) dépasse de 9 ans l'âge moyen des non-migrants (18 ans). Quant à l'âge médian, il marque un écart d'environ 8 ans entre les deux sous-populations. Ainsi, 50 % des migrants ont un peu moins de 20 ans, tandis que 50 % des non-migrants n'ont que 12 ans.

Un autre élément à souligner est la prédominance marquée des hommes chez les migrants (110 hommes pour 100 femmes). Dans le détail, la courbe de rapport de masculinité des migrants (figure 2) marque un léger déficit d'hommes avant 25 ans et un important déficit de femmes entre 25 et 80 ans. Sur cette période, le rapport de masculinité avoisine 150.

Notons que le rapport de masculinité est en faveur des hommes chez les migrants aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale.

Figure 1 : Pyramide des âges de la population des non-migrants et migrants

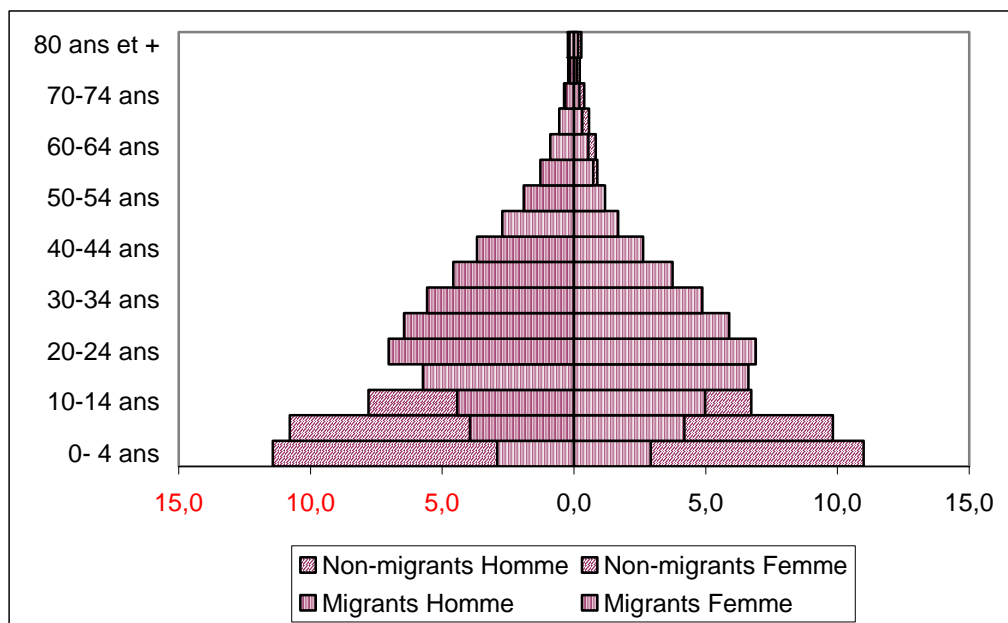
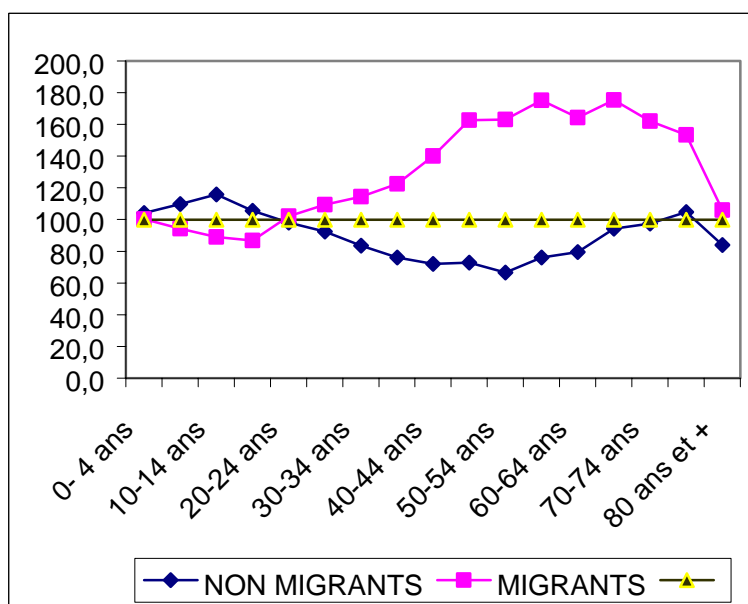


Figure 2 : Courbes des rapports de masculinité des non-migrants et migrants



## 2.3 - SITUATION MATRIMONIALE

Deux types d'informations sont utilisés dans cette section : la ventilation des migrants par situation matrimoniale et la répartition des célibataires par groupe d'âges.

Le premier type d'information montre que la répartition par état matrimonial des individus de 15 ans et plus diffère selon le sexe. D'abord, la proportion d'hommes célibataires est beaucoup plus élevée que celle des femmes, principalement en milieu rural. Ensuite, la différence du point de vue du calendrier du mariage entre sexes est plus importante chez les migrants du milieu rural. Ceci s'explique par le fait que les migrants ruraux comptent beaucoup plus d'hommes (le rapport de masculinité est de 282 parmi les célibataires de 15 ans et plus) que de femmes. Dans ces conditions, tous les hommes qui souhaiteraient se marier ne trouveraient pas de conjointes.

**Tableau 4 : Répartition de la population résidente de 15 ans et plus par situation matrimoniale selon le milieu de résidence et le sexe en 1998**

SITUATION MATRIMONIALE	RURAL (%)				URBAIN (%)			
	Masculin	Féminin	Ensemble	RM	Masculin	Féminin	Ensemble	RM
Célibataire	42,3	13,6	29,1	282,3	50,5	37,5	44,4	137,1
Union Libre	4,7	6,9	5,8	79,4	7,4	8,6	8,0	96,6
Marié	51,2	74,1	61,7	81,1	40,6	47,9	44,0	96,6
Divorcé/séparé	0,6	0,9	0,7	81,1	0,5	1,2	0,8	44,6
Veuf	0,8	4,0	2,2	22,6	0,6	4,2	2,3	16,7
ND	0,4	0,6	0,5	101,4	0,5	0,5	0,5	87,0
Total	100,0	100,0	100,0	113,5	100,0	100,0	100,0	106,8

Le deuxième type de données utilisées fait apparaître que le tiers (33,4 %) des migrants de 15 ans ou plus sont des célibataires. L'écart entre les deux sexes à cet âge est de 18 points. La proportion de célibataires décroît rapidement, de sorte qu'à 30 ans, il ne reste que 17,7 % des personnes de cet état.

## 2.4 - NIVEAU D'INSTRUCTION

Un peu plus du tiers (36,8 %) des migrants de 15 ans et plus ont été alphabétisés. Ce niveau d'alphabétisation relativement faible est semblable à celui des non-migrants (36,3). En d'autres termes, plus de 63 % de la population de 15 ans et plus résidente en Côte-d'Ivoire, n'ont pas de niveau d'instruction. La plus grande partie d'entre eux ne savent probablement ni lire, ni écrire.

Dix neuf pour cent de ceux qui ont été à l'école ont atteint au moins l'enseignement secondaire.

Le taux d'alphabétisation est de 53,0 % en milieu urbain contre 18,6 % en zone rurale parmi les migrants. L'avance prise par le milieu urbain au point de vue de la scolarisation, trouve sa justification dans le fait que non seulement ce milieu de résidence concentre la plupart des infrastructures d'éducation du pays, mais il reçoit, par flux migratoires, des personnes de niveaux d'éducation élevé formées ailleurs.

## **2.5 - GROUPE ETHNIQUES OU NATIONALITES ET MIGRATION**

Certains groupes ethniques et certaines communautés étrangères sont plus mobiles que d'autres.

La population de nationalité ivoirienne, 11 366 625 personnes ( 5 635 674 hommes et 5 731 951 femmes) est composée de sept groupes : les cinq grands groupes ethniques (Akan, Krou, Mandé du Nord, Mandé du Sud et Gur) plus les personnes naturalisées et celles qui n'ont pas déclaré leur ethnie lors du recensement.

Parmi tous ces groupes, celui des Akan est le plus touché par les migrations (42,7 %), suivi du groupe krou (40,0 %), des ivoiriens naturalisés (34,1 %), des mandé du nord (33,1 %), pour ne citer que les plus importants. Les Ivoiriens dans leur ensemble enregistre 37,6 % de migrants contre 59,9 % pour les Non-Ivoiriens. Ce résultat étant attendu, nous ne nous attardons pas là-dessus.

Chez les Akan, la recherche du numéraire explique leur mobilité. On les retrouve aussi bien en milieu rural (pour la culture du café et du cacao en zone forestière) hors de leur zone culturelle qu'en milieu urbain (pour occuper des emplois salariés).

Les Krou qui talonnent les Akan du point de vue des migrations, se retrouvent hors de leur lieu de naissance probablement à la recherche d'activités rémunératrices et pour des raisons de scolarisation. Leur destinations sont plus urbaines que rurales, au contraire des Akan.

A la différence des Ivoiriens, les étrangers sont beaucoup plus mobiles : toutes les communautés en présence affichent plus de 50 % de migrants en leur sein. Ainsi, la proportion des migrants varie de 55,7 % parmi les Maliens à 77,4 % chez les Ghanéens avec une moyenne de 59,9 %. Les sous-populations étrangères les plus stables sont dans l'ordre, celles des Maliens, des Burkinabè, et des Guinéens en raison peut-être de leur implantation ancienne dans le pays.

## **III - ECHANGES MIGRATOIRES ENTRE LES REGIONS DU PAYS**

### **3.1 – AMPLEUR DES MOUVEMENTS**

A la différence de la section précédente , celle-ci traite des migrants internes uniquement et de leurs déplacements entre les différentes régions du pays. Au nombre de 4 405 328 personnes, les migrants internes représentent 67,1 % de l'ensemble des migrants (6 568 972 individus) et 28,7 % de la population totale du pays. Ainsi donc, plus de 2/3 des déplacements ont été effectués à l'intérieur de la Côte-d'Ivoire. Les migrants internes se décomposent en migrants intra-départementaux (10,9 %), inter-départementaux (10,2 %) et inter-régionaux (78,9%). Ce qui veut dire que près de quatre (4) migrants internes sur cinq (5) vont au-delà de leur région de naissance.

Au recensement de 1988, la proportion des migrants était quasiment semblable à celle de 1998 (42,0 %) et les migrants internes représentaient 61 % de l'ensemble des migrants. Ils se décomposaient en 14,8 % de migrants intra-départementaux, 16,8 % de migrants inter-départementaux et 68,4 % de migrants inter-régionaux. Une comparaison des deux périodes fait ressortir un accroissement des migrants inter-régionaux au détriment des deux autres types de migrants. Ce qui veut dire en partie que les déplacements se font de plus en plus sur de longues distances. Mais il y a aussi que les découpages successifs du territoire peuvent rallonger théoriquement la distance entre deux entités, alors que leur site géographique sont



restés les mêmes. En effet, si la sous-préfecture d' à côté est érigé en département ou le département d' à côté est érigé en région, les mouvements qui étaient considérés comme intra-départementaux dans le premier cas deviennent inter-départementaux et ceux qui étaient intra-régionaux dans le deuxième cas deviennent inter-régionaux.

En examinant la situation selon le sexe, l'on se rend compte que les hommes et les femmes n'ont pas toujours le même comportement migratoire : les femmes sont relativement plus nombreuses (71,2 %) à effectuer une migration interne que les hommes (63,5 %). Cet état de fait s'explique en partie par l'existence de coutumes exogamiques obligeant les femmes à se déplacer pour se marier. Il y a également le fait que les femmes, surtout les plus jeunes sont plus enclines à rejoindre un parent pour l'aider dans les tâches ménagères.

**Tableau 5 : Répartition de la population résidente née en Côte-d'Ivoire par comparaison du lieu de naissance et du lieu de résidence par sexe en 1998**

Lieu de résidence au moment du recensement	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Même Sous/Préfecture de naissance	4404002	66,9	4393698	66,4	8797700	66,6
Autre S/P du département de naissance	231862	3,5	249797	3,8	481659	3,6
Autre département de la région de naissance	216159	3,3	232921	3,5	449080	3,4
Autre région de naissance	1733098	26,3	1741491	26,3	3474589	26,3
Ensemble	6585 121	100,0	6 617907	100,0	13 203 028	100,0

Par rapport au milieu de résidence, plus de la moitié (51,4 %) de la population des villes a déjà effectué au moins une migration contre 34,3 % seulement de la population rurale. Majoritairement, les migrants internes proviennent des régions autres que celles de leur naissance (83,0 % des migrants des milieux urbains et 73,6 % de ceux des zones rurales). Ainsi, les migrations intra-départementales et intra-régionales sont peu représentées aussi bien en milieu urbain (7,2 % et 9,7 % respectivement) qu'en zone rurale ( 15,6 % et 10,8 % respectivement).

### 3.2 - PRINCIPAUX FLUX MIGRATOIRES PAR REGION

La Côte-d'Ivoire compte 19 régions administratives qui se veulent être des régions de planification économique. Nous allons en tenir compte dans l'analyse des flux migratoires entre entités administratives. Les données du tableau font apparaître que la proportion des immigrants (migrations durée de vie) varie de 6 % dans la région du Zanzan (Nord-Est) à 43,2 % dans la région du Bas Sassandra (Sud-Ouest). Cette situation est liée au fait que le Sud-Ouest, zone forestière, est le nouveau front pionnier de l'agriculture de plantation et qu'elle attire aussi bien les agriculteurs des autres régions du pays que les sociétés agro-industrielles. Celles-ci font appel à leur tour à des immigrants étrangers. Le Nord-Est, région peu favorisée par la nature, est plutôt une région d'émigration. Concernant l'importance numérique des immigrants, quatre (4) régions en comptent plus de 30 % dans leur population. En dehors du Sud-Ouest, il s'agit de la région des Lagunes dont la ville d'Abidjan fait partie (39 %), de la région du Moyen Cavally (35 %), et de la région du Fromager ayant pour capitale Gagnoa (31,4 %). Neuf (9) autres régions ont leur proportion d'immigrants comprise entre 20 % et 30 %. Seules deux régions enregistrent moins de 10 % d'immigrants : le Zanzan déjà cité et la région des savanes (9 %). D'ailleurs, les 3 régions du Nord (Denguélé, Savanes et Zanzan) enregistrent les plus faibles proportions d'immigrants.

L'immigration touche donc inégalement les différentes régions du pays, compte tenu de leurs potentialités économiques différentes.

La connaissance de la provenance des immigrants est un élément pouvant aider le décideur dans sa politique d'aménagement du territoire et c'est ce qui nous amène à nous intéresser dans ce paragraphe à l'origine des immigrants. En ne considérant que les 4 régions ayant plus de 30 % d'immigrants dans leur population, on observe les tendances suivantes:

- pour la région du Bas-Sassandra, l'essentiel des immigrants provient de 4 autres régions qui sont : les régions de la Vallée du Bandama (21,8 %), du N'Zi-Comoé (20,0 %), des Lacs (9,3 %), et des Lagunes (7,9 %) ; soit 59 % des immigrants de la région. ;
- la région des Lagunes reçoit des immigrants de toutes les autres régions du pays, sans grands écarts entre la plupart d'entre elles. Cependant, trois de ces régions se distinguent par l'importance de la proportion des immigrants. Il s'agit des régions de la Vallée du Bandama (12 %), du N'Zi-Comoé (10,3 %) et de l'Agnéby (9,2 %) ;
- la région du Moyen-Cavally est alimentée en immigrants par les régions de la Vallée du Bandama (17,1 %), du N'Zi-Comoé (11,7 %), des Montagnes ( 19,4 %), et des Lagunes (8,3 %) ;
- les régions de la Vallée du Bandama (19,1 %), des Lacs (13,4 %), des Lagunes (12,4 %) et des Savanes (7,3 %) sont les principales pourvoyeuses d'immigrants pour la région du Fromager. Par sa situation géographique, la région du Fromager offre des possibilités de culture du café et du cacao.

**Tableau 6 : Indices de migration internes**

Région d'origine	% immigrants internes par rapport aux résidents nés en C.I	% émigrés internes par rapport aux résidents nés en C.I	% de natifs Non Migrants	% des natifs émigrés de la région par rapport à l'ensemble des natifs	% Population Totale par région avec les immigrants	% Population Totale par région sans immigrants
Région du Sud-Comoe	22	31	71,7	23,3	2,6	2,8
Région du N'Zi Comoe	12	62	58,9	41,1	4,5	5,3
Région du Zanzan	6	31	75,4	24,6	5	6,5
Région des Lacs	25	56	57,3	42,7	3,3	3,4
Région du Moyen-Comoe	24	28	73,4	26,6	2,4	2,4
Région de la Vallée du Bandama	23	50	60,7	39,3	7,7	8
Région des Lagunes	39	10	85,8	14,2	23,6	19,5
Région du Moyen-Cavally	35	18	77,9	22,1	3	2,6
Région des Montagnes	13	22	79,7	19,3	6,6	7,7
Région Agneby	16	37	69,6	29,4	3,5	4
Région du Sud-Bandama	28	24	74,9	25,1	4,2	4,1
Région de la Marahoue	23	27	73,7	26,3	3,7	3,9
Région des Savanes	9	31	74,6	25,4	6,5	8,1
Région du Bas-Sassandra	43	9	86,5	13,5	8	6,1
Région du Denguélé	10	47	65,5	34,5	1,6	2
Région du Worodougou	28	28	72	28	2,6	2,6
Région du Bafing	22	37	67,7	32,3	1	1,1
Région du Haut Sassandra	28	21	77,8	22,2	6,7	6,6
Région du Fromager	31	32	68	32	3,5	3,3
Total	26	26	73,7	26,3	100	100

Une autre manière d'appréhender les migrations est de voir quel est le poids des natifs résidants par rapport à l'ensemble des natifs. Selon la région, les natifs résidants varient de 86,5 % (Bas-Sassandra) à 57,3 % (Lacs). Le constat par rapport à ces données est que le Bas-Sassandra est une région d'immigration tandis que la région des Lacs est une zone d'émigration. La proportion des natifs émigrés varie de 13,5 % à 42,7 %. Ils vont vers les autres régions selon les opportunités que celles-ci offrent.

Toutes les régions du pays, sans exception aucune, envoient en priorité leurs ressortissants vers la région des Lagunes (dont Abidjan fait partie). Ainsi, chaque région envoie au moins 25 % de ces natifs émigrés vers la région des Lagunes. La plus faible proportion concerne les individus venus de la région des savanes (25 %), tandis que la plus forte est celle des personnes en provenance du Sud-Comoé (69,3 %). L'explication la plus plausible par rapport à cette situation est que la région du Sud-Comoé fait frontière avec la région des Lagunes et celle des Savanes est l'une des plus éloignées de la région des Lagunes. Globalement, huit des 18 autres régions envoient aux moins 40 % de leurs natifs émigrés vers la région des Lagunes, alors que pour 14 régions, c'est le tiers au moins de leurs émigrés qui va vers la région des Lagunes.

Après la région des Lagunes, celles du Bas-Sassandra et du Haut-Sassandra sont celles qui reçoivent le plus d'immigrants.

Pour l'ensemble du pays, les émigrés, par ordre d'importance, vont vers les régions des Lagunes (23,6 %), du Bas-Sassandra (8 %), de la Vallée du Bandama (7,7 %), du Haut-Sassandra (6,7 %), des Montagnes (6,6 %) et des Savanes (6,6 %) pour ne citer que les plus importants flux.

#### **IV – IMPACT DES MIGRATIONS SUR LA REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION**

Ce chapitre est traité en examinant d'une part, le poids des immigrants par rapport à la population née en Côte-d'Ivoire de chaque région, d'autre part, le poids relatif en population de chaque région avec ou sans les immigrants.

Pour ce qui concerne le premier type de données, il été montré à la section 3.2 et nous le rappelons, que la proportion des immigrants varie de 6 % dans la région du Zanzan à 43 % dans celle du Bas-Sassandra. Quatre (4) régions comptent plus de 30 % d'immigrants dans leur population tandis que neuf (9) en comptent au moins 25 % dans les leurs. La moyenne nationale d'immigrants par région est de 26%. Il apparaît au vu de ces résultats que dans certaines régions, plus du tiers des résidents est constitué d'immigrants. Cela revêt une importance pour le planificateur qui a besoin d'asseoir ses plans sur des bases solides. En effet, devant une si importante proportion d'immigrants, l'attitude du planificateur dépendra de la stabilité ou non de ceux-ci dans les régions d'installation.

Par rapport au deuxième type de données, certaines régions ont vu le poids de leur population dans l'ensemble national modifier sensiblement sous l'effet des migrations. C'est le cas de la région des Lagunes qui passe de 23,6 % (avec les personnes nées à l'extérieur de la région) à 19,5 % sans ces personnes. C'est le cas également, mais à une moindre échelle, des régions du Moyen Cavally (3 % à 2,6 %), du Bas-Sassandra (8 % à 6,1 %) et du Fromager (3,5 % à 3,3

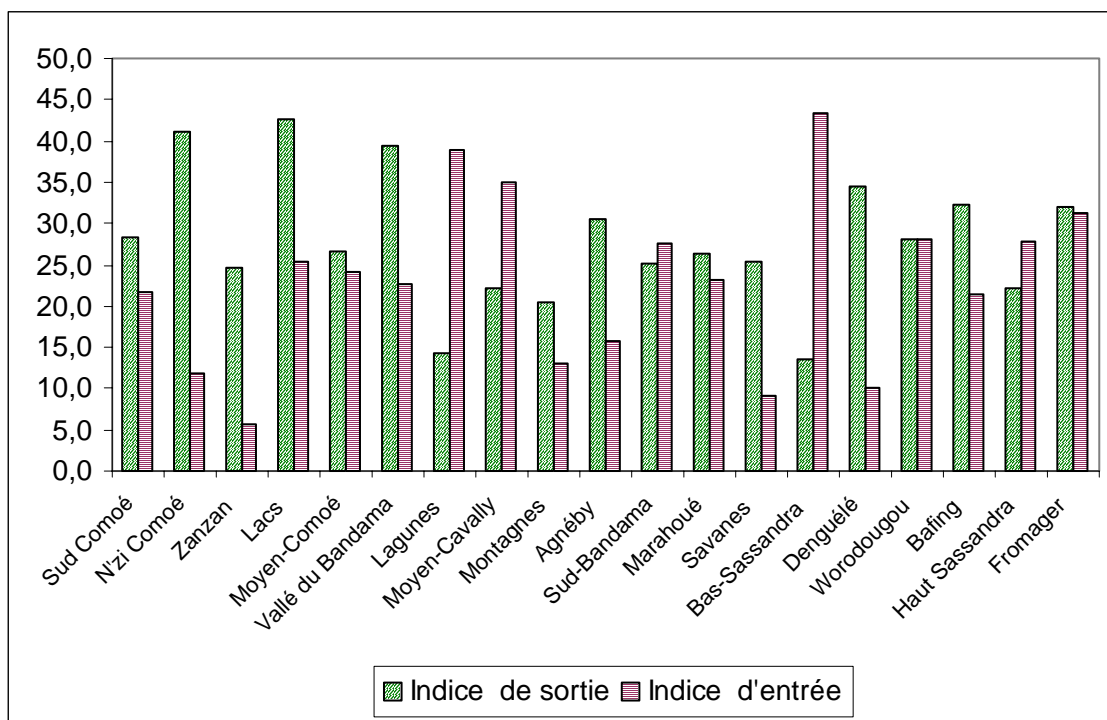
%). A contrario, d'autres régions ont connu une évolution contraire : leur poids a diminué sous l'effet de l'immigration. Ainsi, la plupart des régions se trouvent dans cette situation, mais particulièrement celles des Savanes, du Zanzan, des Montagnes et du N'Zi-Comoé, dans cet ordre (tableau 6). Il ressort de ce qui précède que les régions d'immigration gagnent en importance numérique et augmentent leur poids relatif avec l'apport migratoire, alors que les régions d'émigration perdent en poids relatif avec l'immigration.

Les indices migratoires du tableau 7 corroborent les données précédentes. En effet, l'indice de solde migratoire est généralement positif pour les régions d'immigration et négatif pour les régions d'émigration.

**Tableau 7 : Indices de migration durée de vie par région en 1998**

Région	Indice de sortie (%)	Indice d'entrée (%)	Indice de solde migratoire (%)	Indice d'efficacité (%)
Sud Comoé	28,3	21,6	-8,9	-17,7
N'zi Comoé	41,2	11,9	-39,8	-67,5
Zanzan	24,6	5,7	-22,3	-68,7
Lacs	42,7	25,4	-26,2	-37,3
Moyen-Comoé	26,6	24,1	-3,4	-6,7
Vallé du Bandama	39,3	22,6	-24,2	-37,8
Lagunes	14,2	39,0	33,8	58,9
Moyen-Cavally	22,1	35,1	18,1	31,1
Montagnes	20,4	13,2	-8,6	-25,6
Agnéby	30,5	15,7	-19,2	-40,5
Sud-Bandama	25,1	27,7	3,5	6,6
Marahoué	26,4	23,2	-4,2	-8,4
Savanes	25,4	9,0	-19,8	-55,0
Bas-Sassandra	13,5	43,3	41,5	65,9
Denguélé	34,5	10,2	-31,3	-64,6
Worodougou	28,0	28,1	0,2	0,3
Bafing	32,3	21,5	-14,7	-26,9
Haut Sassandra	22,3	27,7	7,3	14,5
Fromager	32,0	31,4	-0,9	-1,5
Total Côte d'Ivoire	26,3	26,3	0,0	0,0

Figure 3.1 Indices de sortie et indices d'entrée par région



Phénomène incontournable de la démographie ivoirienne, les migrations des temps modernes puisent leur source dans la colonisation. Commencé avec la mise en valeur du territoire de la colonie de Côte-d'Ivoire, elles ont revêtu plusieurs formes, allant du recrutement forcé au départ sur une initiative personnelle en passant par le recrutement volontaire. Les migrations ont survécu au temps grâce à la politique volontariste des autorités ivoiriennes d'après l'indépendance de faire de l'agriculture, le pilier du développement économique. Elles ont connu plusieurs directions : dirigés vers les grands chantiers au début de la colonisation, les flux migratoires sont ensuite orientés vers l'Est et le Centre-Est du pays, principale zone, à l'époque, de culture du café et surtout du cacao. Depuis l'épuisement du massif forestier et l'appauvrissement des sols de cette région, les migrants ont ouvert le front Ouest par étape : d'abord le Centre-Ouest (années 1950 et 1960), ensuite le Sud-Ouest (années 1970 et 1980) et enfin l'Ouest (années 1980).

Parallèlement, les migrations rurales-urbaines et urbaines-urbaines se sont développées avec l'exode rural et l'accroissement des villes. Tout ceci a participé à la désorganisation et à la recomposition des espaces régionaux et national. Certaines régions ont bénéficiés d'un apport substantiel en population, tandis que d'autres en ont perdu. La situation observée au recensement de 1998, en est la résultante. Il est indispensable que le planificateur ait une juste mesure de tout cela pour prendre de bonnes décisions.